

LA FORMATION SOUS PRESSION...

Montreuil, le 2 juin 2009

Mercredi 20 mai: nous apprenons que l'administration centrale souhaite imposer dans les évaluant les mémoires un 4^{ème} membre. Ce 4eme membre serait nommé par l'Administration centrale et aurait pour fonction de superviser le déroulement des oraux.

La présence d'un membre choisi par l'AC qui, sans avoir lu les mémoires, participera à leur notation est inacceptable. Les mémoires représentent 2 ans de travail pour nos collègues et il est légitime qu'ils souhaitent être notés par des professionnels qui ont prit connaissance de leurs écrits.

Ensuite, il nous semble qu'imposer un oeil supplémentaire de l'AC sur la pensée des éducateurs s'inscrit dans **une volonté de contrôle que nous ressentons à tous les niveaux: audit, inspection...** .

Dans ce contexte, il est légitime de douter que ce jury supplémentaire ne soit pas simplement là *pour* « garantir une meilleure équité dans la notation des stagiaires » (dixit Mr Rousset expliquant l'intérêt d'appliquer un arrêté de 2004, brutalement, à huit jours de la tenue des jurys mémoires).

S'il ne s'agit pas pour l'AC de trier les personnels qui seront compatibles avec nos futures missions de Contrôleur judiciaire de ceux qui ne le seront pas, cela y ressemble quand même fortement!

Lors de notre rencontre du 20 mai nous évoquions les conséquences d'un risque de passage en force de cette mesure pour les personnels, l'école et l'AC:

- **les Universitaires menacent de quitter leur fonction de directeur de mémoire.** La formation se trouverait ainsi privée de l'un de ses piliers: la rigueur universitaire dans notre façon de penser la prise en charge des jeunes. D'autre part ce départ pourrait à terme, mettre en cause l'équivalence Maîtrise de la formation dispensée à l'E.N.P.J.J.

- **La grève des formateurs et des stagiaires a un coût social.** Nous interrogeons Mr Rousset sur la nécessité d'en arriver à un conflit lourd qui serait autant dommageable pour l'administration que pour les personnels.

- Enfin nous l'alertons sur la possibilité de tenir des jurys alors qu'une grève est en cours.

Mr Rousset laissait alors ouverte la possibilité d'éviter le recours à ce 4^{ème} jury de l'Administration Centrale si l'E.N.P.J.J (en la personne de Mr Daumas) parvenait à mettre en place une organisation interne satisfaisant les conditions du décret de 2004.

Le lundi 25 mai, une solution satisfaisant l'ensemble des parties est trouvée. Deux jours plus tard, l'administration profite de la dispersion des stagiaires pour imposer au pied levé la présence d'un quatrième personnel lors de ces évaluations.

Nous dénonçons une administration qui fait fi du dialogue social pour imposer des décisions à n'importe quel coût. Car le coût est important:

- Face à ce revirement de l'AC une grève des formateurs et des directeurs de mémoire est organisée. L'Administration maintient alors des jurys composés aléatoirement de deux à quatre personnels. Certains candidats se voient annoncer que leur jury est reporté à une date ultérieure. Ce « n'importe quoi » qui tient alors lieu d'organisation nous pose la question de la validité d'une évaluation aussi peu conforme à l'esprit d'équité mis en avant par l'AC.
- D'autre part, la méthode cavalière de l'AC pour imposer sa volonté quand les forces sont dispersées et alors qu'un accord a été trouvé, démontre **le peu de confiance que nous pouvons accorder à la parole de notre administration**
- Enfin nous déplorons que l'AC néglige les conséquences de cette décision sur le contenu et la qualité de la formation. Cette formation étant le socle sur lequel un professionnel construit sa pratique et son parcours. Maintenir la qualité de la formation est un investissement pour l'avenir.

Alors que les PTF sont actuellement remis en cause dans leur fonctionnement, que le rapport LE BRIS fait craindre la **disparition à terme d'une formation spécifique pour les éducateurs P.J.J**, nous ne pouvons qu'être inquiets en constatant la désinvolture dont l'Administration fait preuve à l'égard de la qualité de la formation qu'elle dispense. Nous ne pouvons qu'être scandalisés de la maltraitance dont les stagiaires 2007-2009 ont été l'objet (changement des conditions de validation des mémoires, organisation d'une épreuve de psychologie dans des conditions indignes, hébergement...)

En maltraitant les stagiaires d'aujourd'hui, ceux sont les Educateurs de demain qui sont visés.